



CNRS-INSERM  
INRIA-IRD-INED  
INRETS-INRP

**Le 23 mars 2010**

## **Tous dans l'action pour les retraites l'emploi et les salaires !**

### **Les retraites et la protection sociale dépendent de l'emploi et des salaires**

Gouvernement et patronat invoquent le vieillissement de la population française, pour affirmer sans le démontrer que la seule issue permettrait le maintien de la retraite par répartition serait « de travailler plus longtemps », parce que l'on vivrait plus longtemps. Le but est de repousser l'âge légal ouvrant droit au départ à la retraite au-delà de 60 ans et d'allonger la durée de cotisation pour une retraite à taux plein. Pour cette dernière la recette déjà utilisée lors des réformes 1993 et 2003 a dramatiquement amputé le niveau des pensions des retraité(e)s et rendu la possibilité d'une retraite à taux plein à 60 ans de plus en plus inaccessible.

#### Les fonctionnaires sont en ligne de mire

Après avoir obligé les salariés dont les fonctionnaires, à cotiser 2 années et demi de plus pour bénéficier d'une retraite à taux plein, le gouvernement a pour objectif de revenir sur le salaire de référence pour l'acquisition des droits (les 6 derniers mois) argumentant de l'équité entre salariés oubliant délibérément qu'il n'existe pas dans la fonction publique, à la différence du privé, de système obligatoire de retraite complémentaire financée par les cotisations salariales et patronales et fondée sur les principes de répartition et de solidarité. L'équité entre salarié sert toujours de prétexte à tirer l'ensemble des garanties des salariés vers le bas.

#### L'origine du déficit de la Sécurité Sociale

La Sécurité Sociale doit assurer des prestations vieillesse et maladie qui ne cessent de croître alors que les revenus moyens des salariés diminuent actuellement. Le déficit de la Sécurité Sociale vient du chômage massif (1 million de chômeurs, c'est 7 milliards d'euros qui ne rentrent plus dans les caisses de la Sécurité Sociale), du travail précaire, de l'expansion du travail à temps partiel à horaires réduits, des bas salaires. A cela s'ajoutent les impayés patronaux et ceux de l'Etat, soit 16 milliards d'euros.

#### Des choix pour le patronat et les grandes fortunes au détriment des salariés

Pour renflouer les banques victimes de leurs pratiques spéculatives, le gouvernement a sorti des centaines de milliards d'euros qu'ils refusent aux salariés. BNP Paribas grâce aux largesses gouvernementales s'est refait une santé et déclare 6 milliards de bénéfices en 2009, le double de 2008, et distribue 1 milliard d'euros aux traders. Les entreprises du CAC 40 ont dégagé en 2009 un bénéfice net de 47,3 milliards d'euros, cela ne les empêche pas de licencier et de bloquer les salaires et de continuer à demander des aides et des allègements de charges. Alors que la part des cotisations salariales ne cesse de croître celle du patronat stagne depuis 20 ans. Toujours plus pour le patronat, toujours moins pour les salariés, pour les dépenses sociales telle est la loi d'airain de l'Etat. Le patronat vient d'être exonéré pour 2010 de 12 milliards de taxe professionnelle, ce qui impacte les financements communales. Chaque année, le patronat bénéficie de 32,8 milliards d'exonérations fiscales. Le bouclier fiscal et les exemptions de cotisations sociales des hauts revenus, c'est 8,2 milliards d'euros de rentrée d'argent en moins pour l'Etat. Le crédit d'impôt recherche incite les entreprises à se débarrasser de leurs personnels pour sous traiter leur recherche par les laboratoires du public. Dans le même temps les salaires stagnent.

## Retraite quel régime ?

La crise financière a montré combien il serait dangereux de laisser nos retraites, nos droits, d'aller vers le système par capitalisation. Aux USA, les retraités relevant de ce système ont subi du jour au lendemain des pertes de 50 à 70 % de leurs pensions. Le système français est le plus juste car il repose sur la solidarité entre actifs et anciens actifs.

***Défendons bec et ongles nos droits à une protection sociale et à la retraite à 60 ans !  
Le bras de fer sur l'avenir des retraites qui s'ouvre ne doit pas être une affaire de spécialistes :  
c'est l'affaire de tous les salariés !***

## Les solutions

-Développer l'emploi, créateur de richesses ! 1 million d'emploi, c'est 7 milliards d'euros pour notre protection sociale. Les 32,8 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales dont bénéficie le patronat permettraient de financer 1 million d'emplois à 2733 € /mois.

- Augmenter les salaires sur la base du Smic à 1600 € net.

-Dans la fonction publique, développer l'emploi statutaire ! Il y a 50 000 précaires sous rémunérés qui travaillent dans la recherche et l'enseignement supérieur.

La France malgré la désindustrialisation massive est un pays riche. Riche du travail de ses salariés dont la productivité est 4 fois plus élevée qu'il y a 40 ans et qui est l'une des plus élevées au monde.

Les richesses, fruit de notre travail, doivent servir l'intérêt général.

Pas touche à la retraite à 60 ans ! C'est un droit qu'il faut renforcer, améliorer. Refusons que les futurs retraités soient envoyés à la soupe populaire pour pouvoir survivre ou dépendent de leurs enfants qui subissent la précarité.

Le 23 mars, massivement engageons nous partout et exigeons.

- Le maintien de l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans.
- Retraite à taux plein après 37,5 années de cotisations.
- Maintien du mode de calcul des pensions des fonctionnaires (les 6 derniers mois)
- Indexation des pensions sur les salaires
- Suppression des exonérations de cotisations sociales dont ne cesse de bénéficier le patronat.
- Tous les revenus doivent contribuer au financement de la Sécurité sociale (intéressement, stock options, dividendes versés aux actionnaires,...).
- Relèvement des cotisations patronales.

**Pour la région parisienne la manifestation est à  
14h de la République à la Bastille**

<b>ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT</b> <i>Intercatégoriel Indépendant Démocratique Unitaire</i>	<b>J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T</b> NOM : Prénom : Corps et grade : Adresse du labo ou service : Téléphone : Fax: Courrier Electronique :
SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mèl : <a href="mailto:sntrscgt@vif.cnrs.fr">sntrscgt@vif.cnrs.fr</a> web : <a href="http://sntrscgt.vif.cnrs.fr">http://sntrscgt.vif.cnrs.fr</a>	